

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021  
CONVOCATION DU 9 AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 20/04/2021  
Reçu en préfecture le 20/04/2021  
Affiché le   
ID : 059-215901299-20210414-14042021\_D18BP-DE

Le 14 avril 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.  
Nombre de Conseillers : 19

**PRÉSENTS :**

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Absent : M BAERT

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

**DÉLIBÉRATION N°18/2021**

**Autorisation de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre de travaux du dispositif Départementale aux Villages et Bourgs – (ADVB voirie) pour la rue du Bois Dupont.**

Vu la séance plénière du Département du Nord en date du 15 février 2021, durant laquelle les conseillers départementaux ont fait le choix de reconduire pour l'année 2021 quatre dispositifs L'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), Le volet « voiries communales » de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), Le programme des Projets Territoriaux Structurants (PTS) et L'Aide à l'Aménagement de Trottoirs (AAT) sur le domaine routier départemental ;

Vu le programme de travaux 2021 validé par la commission voirie ;

Vu l'inscription de ces travaux au budget 2021 de la commune.

Les travaux prévus rue du Bois Dupont (remise en état de la voirie) étant éligibles, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention de 50% pour les travaux estimés par le maître d'œuvre (Service voirie de la Communauté de Communes Pévèle Carembault) à 75 111 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix (18 voix pour) d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHO CRAUX



DATE DE PUBLICATION : 20/04/2021  
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 20/04/2021